Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901532-20251211-COM20251208-DE

**Commune de Névez (29920)**

**Extrait du registre des délibérations de la séance**
**Du Conseil municipal du 11 décembre 2025**

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2025, le 11 décembre 2025 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 6 décembre 2025, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

**Etaient présents :** M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. René BONNEL, M. Gérard MARTIN, Mme Céline RIGOUS, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laure MARCHAND, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

**Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :**

M. Jean-Louis BLOT à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Françoise DERVOUT à M. Jean-Luc ESCHERICH

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à Mme Céline RIGOUS

M. Alain BACCON à Mme Maryvonne JAFFREZOU

**Le secrétaire de séance :**

M. Nicolas LE GOFF est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 5
Absent : 0

## Délibération 2025 12 08- Urbanisme- Dénomination du lotissement d'Espacil

Rapporteur : F. DERVOUT

Lors de la séance du Conseil municipal du 5 novembre dernier, les élus ont arrêté une dénomination pour le futur lotissement Espacil, situé à Kerleun : *« Résidence des Chênes »*. Il apparaît cependant que ce nom est déjà attribué à un ensemble immobilier existant sur le territoire communal, à savoir un lotissement de quatre maisons situé rue de l'Atlantique.

Il est rappelé le projet de la commune de Névez de mener un projet de densification et de redynamisation du centre-bourg qui comprendrait des constructions de logements neufs, notamment sociaux, au lieu-dit Kerleun Vur.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières au 39 rue de Port Manec'h et lieu-dit Kerleun Vur à Névez. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 11 juin 2021 entre Névez et l'EPF Bretagne.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901532-20251211-COM20251208-DE

**Commune de Névez (29920)**

**Extrait du registre des délibérations de la séance**
**Du Conseil municipal du 11 décembre 2025**

La commune a désigné un acquéreur pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF. Il s'agit de la SA HLM ESPACIL, ayant son siège 1 Rue du Scorff à Rennes – CS 54221 – 35042 Rennes cedex.

Le permis de construire a été déposé le 30 septembre 2025. Il est prévu la construction d'un bâtiment collectif de 17 logements (T2 et T3), ainsi que la construction de 5 maisons T4 en bande et d'une maison individuelle de type T5.

Aujourd'hui, ESPACIL fait appel aux élus municipaux pour proposer une dénomination du lotissement.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants (7 votes contre : A. BACCON, S. LE TOUZE, E. BERNAUD, M. JAFFREZOU, F. DERVOUT, P. RIGOLLET, L. BREBANT), décide :***

- d'adopter la dénomination suivante pour le lotissement d'ESPACIL situé au lieu-dit Kerleun Vur : Résidence des mares ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision et notamment de procéder à l'installation des panneaux de dénomination, en breton puis en français.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

